



# DOMART SUR LA LUCE

## **BULLETIN MUNICIPAL D'INFORMATION**

### Mot du Maire



Notre volonté de coopération, d'apaisement et de collaboration avec les Associations du village commence à porter ses fruits... Toutefois, un Président d'association persiste à vouloir nuire à la fête du Village : il veut faire inscrire, comme l'année dernière, dans le calendrier des manifestations une réderie à son profit, avant celle du comité des fêtes. Comme précédemment nous lui avons offert de participer à celle du village et d'en garder la moitié des bénéfices : refus. Nous lui avons aussi proposé de décaler la date : refus ! Aucune négociation n'est possible, la seule réponse que nous avons eue est une logorrhée et des insultes.

Il serait temps de se montrer adulte et nous espérons un retour à la raison. Notre seul but est l'intérêt général de Domart.

### LA VIE COMMUNALE

#### **APPROBATION DU PLU LE 30 SEPTEMBRE 2015**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Décide d'approuver le PLU tel qu'il est annexé à la présente délibération,

La présente délibération fera l'objet, conformément aux articles R.123-24 et 25 du code de l'urbanisme :

- d'un affichage, pendant un mois, en mairie
- d'une publication dans la presse départementale (Le courrier Picard).

Chacune de ces formalités de publicités mentionne le ou les lieux où le dossier peut être consulté.

Le PLU approuvé, est tenu à la disposition du public en mairie de Domart-sur-la-Luce et à la préfecture de la Somme aux heures et jours habituels d'ouverture,

La présente délibération sera notifiée, avec un exemplaire du plan local d'urbanisme approuvé :

à Monsieur le Préfet de la Région Picardie, Préfet de la Somme,

à Madame la Sous-préfète de l'arrondissement de Montdidier,

à Messieurs les Maires des communes limitrophes.

La présente délibération sera exécutoire après l'accomplissement de l'ensemble des mesures de publicité (précisées ci-dessus), et dans le délai d'un mois après transmission à la Préfecture de la Somme, article L123-12 du code de l'urbanisme.

#### **LES IMPOTS FONCIERS DE LA CCALM**

Le budget de la CCALM a été refusé au contrôle de légalité par la sous-préfète. Suite au contrôle de la cour des comptes, le bureau de la CCALM avait décidé d'augmenter la part CCALM des impôts de 10% sur 3 ans afin de se mettre en conformité avec l'avis émis par cette dernière. La Préfecture a décidé d'augmenter la part CCALM de 30% pour le contribuable afin de résorber la dette sur une année en l'inscrivant d'office au budget. Cette décision est inique, et injuste, de plus elle a été prise au dernier

---

**Commune de Domart sur la Luce** : <http://www.domart-sur-la-luce.fr/>

Adresse courriel : [mairie.domartsurlaluce@orange.fr](mailto:mairie.domartsurlaluce@orange.fr) Téléphone : 03 22 42 20 03 Fax : 03 22 42 25 81

moment sans aucune concertation. Rappelons quand même que la CCALM rencontre uniquement un problème de trésorerie passager et que cette décision lui offre un budget excédentaire de plus de 600 000 € cette année sans aucune nécessité. En effet la vente des terrains qui était programmée viendra s'ajouter à ce budget.... Sans commentaire.

#### Taux votés par les délégués communautaires et taux fixés par arrêté préfectoral fin juillet

Taxe d'habitation : 7,58 % votés et fixés à 9,90 % par Arrêté Préfectoral.

Foncier Bâti : il passe de 5,99 % à 7,82 %.

Foncier Bâti : 10,50 % à 13,71 %.

Cotisation Foncière des Entreprises : de 6,45 % votés à 8,42 % décidés.

### **MISE EN SECURITE DE LA SORTIE DE L'ECOLE ET DE LA MISE EN SENS UNIQUE DE LA RUE DES PRETRES**



Le projet de sens unique de la rue des prêtres: afin de sécuriser la sortie des écoliers, le trajet du bus scolaire a été modifié de telle sorte que les enfants n'ont désormais plus à traverser la chaussée ce qui était extrêmement dangereux et accidentogène. Un arrêté mettant cette rue à sens unique avait été pris. Les panneaux de signalisation ont été commandés à la mi-juillet mais le jour de la rentrée des classes, les panneaux n'étaient pas arrivés. La bande jaune restreignant le stationnement dans cette rue a été peinte.

Faute de signalisation conforme, Monsieur le Maire a décidé de retirer son arrêté jusqu'à réception des panneaux commandés chez un nouveau fournisseur (GIROD) Ces panneaux seront installés d'une part par les agents de la CCALM en ce qui concerne la rue des Prêtres et d'autre part par l'entreprise GIROD pour les 2 panneaux de la rue d'Amiens. Il est quand même aberrant que de nos jours on doive attendre plus de deux mois pour faire poser des panneaux et éviter une situation dangereuse. Sans compter le trouble apporté aux habitants qui un jour voient des panneaux apparaître et disparaître le lendemain .....



### **PROJET EOLIEN SUR NOTRE TERRITOIRE**

Un projet d'implantation d'un parc éolien par le groupe VALECO situé principalement sur la commune de Démuin qui a déjà délibéré favorablement pour 3 éoliennes sur son territoire a été présenté au conseil municipal. Quitte à subir les désagréments de trois éoliennes à l'extrême limite de notre territoire, il serait judicieux d'en profiter économiquement. En effet la décision étant déjà prise et n'étant pas de notre ressort, il y a tout lieu de croire que ce projet sera mené à terme et ce d'autant plus qu'une réunion des propriétaires est déjà programmée.



Il s'agirait pour Domart, d'implanter une, voire deux éoliennes au lieu-dit « La Sole blanche » sur le plateau, à gauche en direction de Démuin.

**Si le projet était viable**, Domart ne serait pas impactée. Au contraire cela apporterait une source de revenus d'environ 10 000 à 20 000 € l'an, ainsi qu'une aide au développement durable de 45 000 € à 90 000€.

Pour rappel la dotation de l'Etat pour la commune baissera cette année d'un montant prévu entre 12 000 et 18 000€

Il y a lieu impérativement soit de faire des économies drastiques soit de trouver de nouvelles ressources si l'on ne veut pas augmenter les impôts. Le conseil municipal accepte et valide ce projet.

### **APPROBATION DU CALENDRIER 2015/2016 DES MANIFESTATIONS COMMUNALES**

Suite à une superposition de manifestations à la salle des fêtes due à des éléments manquants le jour de la réunion du Vendredi 04 Septembre dernier, Monsieur le Maire souhaite rencontrer les présidents d'association afin de clarifier le calendrier. Ce dernier n'est donc pas validé par le conseil municipal à ce jour.

## LES TRAVAUX DANS LA COMMUNE

### **TRAVAUX DE VOIRIE**

La commune soucieuse de maintenir sa voirie en bon état a fait chiffrer le coût de cette remise en état. Le montant global s'élève à plus 100 000.00€ obligeant le conseil Municipal à faire des choix budgétaires. Afin de respecter le budget voté en Avril de cette année, une partie des devis proposés par le groupement de commande de la CCALM, concernant lesdits travaux seront réalisables cette année:

Une seconde tranche de travaux sera réalisée en 2016 dans les limites du prochain budget.

Sont validés et programmés par le conseil, les devis suivants :

#### **-Le chemin de la ferme du Bois :**

- Travaux :	8292.56€HT	9951.07€TTC
- Maîtrise d'œuvre :	265.36€HT	318.43€TTC
-TOTAL :	8557.92€HT	10269.50€TTC

#### **-La rue Dequirot :**

- Travaux :	1793.75€HT	2152.50€TTC
- Maîtrise d'œuvre :	57.40€HT	68.88€TTC
-TOTAL :	1851.15€HT	2221.38€TTC

#### **-La rue de l'église:**

- Travaux :	1319.57€HT	1583.48€TTC
- Maîtrise d'œuvre :	42.23€HT	50.67€TTC
-TOTAL :	1361.80€HT	1634.15€TTC

#### **-La rue du Pont :**

- Travaux :	706.45€HT	847.74€TTC
- Maîtrise d'œuvre :	22.61€HT	27.13€TTC
-TOTAL :	729.06€HT	874.87€TTC



Par ailleurs, la CCALM est intervenue rue d'Enfer pour boucher le trou signalé par un administré et doit repasser pour étudier s'il est possible d'intervenir avec de l'enrobé à froid sur les bords de rives.

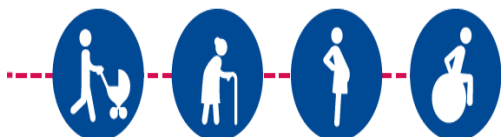
### **AMENAGEMENT DES TALUS DU CIMETIERE ET DE LA RUE DES PREUX**

Le conseil municipal accepte deux devis à l'unanimité, poursuivant ainsi l'embellissement de la Commune.

Talus du cimetière	4141,20€ TTC
Talus rue des Preux	2500.00€ TTC

### **MISE EN ACCESSIBILITE DES BATIMENTS PUBLICS**

# #accessibleatous



AGENDA D'ACCESSIBILITÉ PROGRAMMÉE

La mise en accessibilité des bâtiments publics doit être réalisée avant 2017. Un dossier devait être déposé avant le 27 septembre 2015. La SOCOTEC a été contacté afin de chiffrer l'étude des travaux à prévoir. Le devis de ce diagnostic s'élève à 2160€ TTC.

La SOCOTEC interviendra vers le 15 Octobre.

Le conseil municipal a voté pour la réalisation de ce plan dénommé : « Ad'AP »...en étant conscient que financièrement ses travaux ne pourront pas être supportés par les finances locales. Ce dossier est par conséquent loin d'être clos !

### **DEPART DE NOTRE SECRETAIRE DE MAIRIE**

Notre secrétaire de mairie Ingrid Lombard sera mutée à compter du 15 novembre 2015. Sa remplaçante arrivera au tout début de janvier 2016. Il conviendra donc de faire appel au centre de gestion pour trouver une secrétaire entre le 16 novembre 2015 et le 1er janvier 2016. Madame Lombard était au secrétariat depuis le 02 Janvier 2008 après être entrée au secrétariat du SISCO en Juillet 2007.

**Commune de Domart sur la Luce** : <http://www.domart-sur-la-luce.fr/>

Adresse courriel : [mairie.domarturlaluce@orange.fr](mailto:mairie.domarturlaluce@orange.fr) Téléphone : 03 22 42 20 03 Fax : 03 22 42 25 81

## LE COIN DES ASSOCIATIONS

Une nouvelle association vient de voir le jour officiellement. Il s'agit comme vous le savez sans doute de « **Domart en Culturel** ». M. José Anderlin en est le Président.

Une petite dizaine d'adhérents à ce jour. La Charte associative étant signée, la Municipalité met à disposition de cette association une pièce à la maison associative ainsi que le matériel informatique. N'hésitez pas à venir les rejoindre.... Ces derniers se réunissent tous les vendredis soirs de 20H30 à 22H30... à la maison des associations.

## ACHAT MATERIEL POUR LA SALLE DES FETES

Un gros effort a été fait également à la Salle des Fêtes. L'ensemble de la vaisselle et des couverts mis à disposition pour les locations va être remplacé, ainsi qu'une dizaine de tables (Montant de la facture 2 000 €).

Pour rappel, la location de la Salle des Fêtes se fait par le biais du secrétariat de Mairie ainsi que l'état des lieux qui sera réalisé par ce même secrétariat dès le mois de Novembre prochain.



Un créneau horaire et un seul sera fixé pour la remise des clés et l'état des lieux aux particuliers ainsi qu'aux associations. La commune sera donc plus vigilante que jamais et exigeante aux soins apportés à la location de ce matériel mis à la disposition des locataires et cela dans l'intérêt de tous.



## SOYEZ VIGILANTS !

À Domart-sur-la-Luce, une tentative de cambriolage a visiblement eu lieu chez un particulier, le dimanche 6 septembre, ainsi qu'un réel cambriolage rue de l'hirondelle en pleine journée.

La gendarmerie invite les citoyens à l'appeler s'ils voient les agissements anormaux d'une personne inconnue dans le quartier. Le numéro ☎ : 17

Attention également aux démarcheurs à domicile, si certains font leur métier d'autres font du repérage !

## LES MANIFESTATIONS A VENIR

Mercredi 11 Novembre 2015	Commémoration de l'armistice	
Samedi 14 Novembre 2015	Concours de Manille	(Amicale des Aînés)
Samedi 21 Novembre 2015	Repas	(AS Domart Football)
Dimanche 06 Décembre 2015	Bourse aux jouets	(Comité des Fêtes)
Mercredis 09 et 16 Décembre 2015	Ateliers Créatifs de Noël	(Comité des Fêtes)
Samedi 19 Décembre 2015	Noël des Aînés et buffet dinatoire	(Municipalité et Comité des Fêtes)
Dimanche 20 Décembre 2015	Noël des enfants avec spectacle	(Municipalité et Comité des Fêtes)

A ce sujet, n'hésitez pas à venir signaler en Mairie en cas d'arrivée récente dans la commune, la présence dans votre foyer de vos enfants nés entre 2003 et 2015 ...  
On ne veut oublier personne !



### DERNIERE MINUTE

Deux Domedardiens médaillés au championnat de France d'Attelage : **Éric MINNE** 2<sup>ème</sup> place championnat Ama GP Poney Team et **Anthony HORDE** 3<sup>ème</sup> en Ama Elite GP Team.... Tous 2 inscrits au **Centre équestre FE l'Entre 2 prés.**

Ci-contre Éric MINNE et Antony Horde chacun sur leur podium.



Commune de Domart sur la Luce : <http://www.domart-sur-la-luce.fr/>

Adresse courriel : [mairie.domartsurlaluce@orange.fr](mailto:mairie.domartsurlaluce@orange.fr) Téléphone : 03 22 42 20 03 Fax : 03 22 42 25 81